

Adhérer, Réadhérer

**pour le respect des droits de chacun,
pour notre métier, pour le service public**

Le Snes un outil indispensable Au service de la profession et du service public

- **Le SNES est l'outil et la propriété** de ceux et celles qui le constituent et le font vivre. A chaque échelon, les décisions sont prises le plus démocratiquement possible en essayant de rassembler une grande majorité des adhérents et au-delà la majorité de la profession. Le Snes est un syndicat fondateur de la FSU et avec elle, il tente de rassembler bien au-delà.
- **Dans l'établissement** c'est sous l'impulsion de la section SNES et avec tous les collègues que se décident les actions à mener
- **Le SNES défend les personnels et le service public**, contre la marchandisation de l'école, contre la décentralisation libérale
- **Aujourd'hui le service public d'éducation** est confronté à des agressions d'un niveau sans précédent : appauvrissement dramatique des savoirs offerts aux jeunes, remise en cause de la carte scolaire, de garanties statutaires acquises de longue date (mutations, hors classes). et enfin de nos services (projet refonte du décret de 50 , menaces sur les décharges statutaires).
- **Inscrire notre combat dans le contexte des échéances électorales** : quels que soit les candidats, il faudra leur imposer la nécessité d'un vrai dialogue social. Il faudra également leur faire prendre conscience des détériorations engendrées par la diminution constante des moyens accordés à l'E.N. alors que notre service public d'enseignement joue un rôle essentiel contre les inégalités sociales et en faveur de la formation de tous.

A quoi sert la cotisation syndicale?

Défense des personnels et syndicalisation

Le Snes, fort de la confiance majoritaire des collègues et du nombre de ses élus, défend **tous** les personnels, avec le souci constant de l'équité pour tous. Cette activité n'est possible que grâce aux moyens financiers que seuls les syndiqués du Snes lui apportent

Chacun comprendra donc que le Snes accorde une priorité à ses syndiqués en ce qui concerne l'information avant et après les commissions.

Le SNES a besoin des cotisations des adhérents pour ses publications, son site Internet, son fonctionnement quotidien (téléphone, courrier, locaux, ...) pour organiser les réunions et les stages syndicaux, former ses élu(e)s dans les commissions paritaires. Ce sont ses seules ressources car il ne reçoit aucune subvention directe de l'État. C'est ce qui fait sa force et fonde son indépendance

Quelques exemples

- Une publication à tous les syndiqués (6000 exemplaires 8 pages) : 2 000 €
- Budget académique téléphone et courriers pour suivi individuel des collègues (mutations, promotion) : 32 750 €

Cotisation syndicale « trop chère » ?



- **La réduction d'impôt** ouverte sur la cotisation est désormais **de 66%**. Concrètement, cela entraîne une baisse du coût réel de la cotisation...
- Il est possible de payer en 6 prélèvements fractionnés

Exemple Certifié 6 ^{ème} échelon Montant cotisation	Coût réel après réduction d'impôt	Coût réel moyen par mois ramené sur 12 mois	Au total dans cet exemple : coût réel moyen mensuel 4.71€(soit à peine le prix d'une revue)
165,50€	56,50 €	4,71 €	

- **Oui** le syndicalisme en France n'est pas assez fort
- **Oui** le syndicalisme en France a trop peu d'adhérents
- **Oui** cela explique largement la poursuite de la déferlante libérale
- **Oui** cela a des conséquences désastreuses sur l'emploi, les salaires, les conditions de travail, les services publics

*Non, cela n'est pas une fatalité immuable
Il ne tient qu'à chacun de vous que cela change
en adhérent, réadhérent
pour être beaucoup plus nombreux et pour gagner*